



Envoyé en préfecture le 27/12/2022

Reçu en préfecture le 27/12/2022

Publié le

SLOW

ID : 095-219504305-20221215-63_2022-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 Décembre 2022 DÉLIBÉRATION N° 2022/63

Objet : C.N.F.P.T – RAPPORT ACTIVITES 2021

Rapporteur : Monsieur Silvio BIELLO – Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-39 et L. 2224-5 relatifs aux rapports annuels ;

Vu le rapport d'activités 2021 adressé par le C.N.F.P.T (Annexes N°6) ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **PREND ACTE** du rapport d'activités ci-joint annexé ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur Le Maire pour mettre en application la présente délibération.

Transmis et reçu au contrôle de légalité, le : 27/12/22
Publié le : 27/12/22
Exécutoire le : 27/12/22

Délai de recours : 2 mois - A dater de la date de publication
Voies de recours : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise
(Articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative).

Franck BEGARD
Directeur Général des Services



Le Maire,



Silvio BIELLO